

CALENDRIER & INSCRIPTION EXAMENS CIVIQUES

Déposer ou envoyer votre formulaire rempli à SEA Training 73 Boulevard de Bezons 78500 Sartrouville

Documents obligatoires pour vous inscrire :

- ✓ Le présent formulaire rempli et signé
- ✓ Une copie de votre pièce d'identité : passeport, titre de séjour
- ✓ Le paiement : Chèque ou espèces (espèces inscription sur place uniquement)

Informations personnelles

Tous les champs sont obligatoires Homme Femme *N° de pièce d'identité* -----

Nom(s) -----

Prénom(s) -----

Date de naissance ----- Pays de naissance ----- Nationalité -----

Langue maternelle -----

Adresse en France -----

Code postal ----- Ville/pays ----- Téléphone -----

Email -----

Calendrier des Examens civiques et tarifs (attention, places limitées)

Paiement 80 €

Par chèque, à l'ordre de SEA TRAINING **Espèces** **Virement**

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription ne sont pas remboursables, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

DATE D'EXAMEN	TYPE D'EXAMEN	Examen civique mention Carte de séjour pluriannuelle (CSP)
↓	→	<input type="checkbox"/> Examen civique mention Carte de résident (CR) <input type="checkbox"/> Examen civique mention Naturalisation
MARS 2026	■ 02 ■ 03 ■ 05 ■ 06 ■ 09 ■ 10 ■ 12 ■ 13 ■ 16 ■ 17 ■ 19 ■ 20 ■ 23 ■ 24 ■ 26 ■ 27 ■ 28 ■ 30 ■ 31	
AVRIL 2026	■ 02 ■ 03 ■ 06 ■ 07 ■ 09 ■ 10 ■ 13 ■ 14 ■ 16 ■ 17 ■ 20 ■ 21 ■ 23 ■ 24 ■ 27 ■ 28 ■ 30	
MAI 2026	■ 01 ■ 04 ■ 05 ■ 07 ■ 08 ■ 11 ■ 12 ■ 14 ■ 15 ■ 18 ■ 19 ■ 21 ■ 22 ■ 25 ■ 26 ■ 28 ■ 29	

A _____ Date : _____ / _____ / _____ Signature : -----



Conditions d'inscription et règlement des examens

Conditions d'inscription

Les droits d'inscription ne sont **PAS** remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription et sous réserve de places disponibles, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour des inscriptions. Aucun mineur ne sera autorisé à s'inscrire.

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel : le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à contact@seatraining.fr accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription à l'examen seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. SEA Training pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles.

Règlement des examens

Une convocation est donnée au candidat dès l'inscription à l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à contact@seatraining.fr car une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à report ni remboursement.

Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à report ni remboursement.

- arriver impérativement à l'heure indiquée sur la convocation

- en cas de retard dû aux transports en commun (RATP, SNCF) il convient de demander un justificatif : dans ce cas un report de l'examen à une autre session pourra être accordé.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves

- Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre diplôme le jour de l'examen. Toute erreur non signalée le jour de l'examen ne sera plus corrigée par la suite.

- Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude.

- Téléphones portables et tout appareil électronique interdits

- Dictionnaires interdits (sauf conditions spécifiques pour l'oral du DALF C1 et pour toutes les épreuves du C2, dictionnaire papier unilingue français autorisé)

Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre examen.

L'équipe SEA Training

